

Règlement

concours photos 2019

Thème : « Les mousses, les lichens et les fougères »

- 1-** Il s'agit de photographier en l'Isle-Crémieu et sur les communes limitrophes les mousses, les lichens et les fougères.
- 2-** Le concours est ouvert uniquement aux amateurs.
- 3-** Chaque concurrent pourra présenter 3 photos (une seule sera primée).
- 4-** Les photos couleurs (pas de noir et blanc), de dimension **20x30** cm, seront fixées sur support rigide (couleur libre) de **30x40** cm. Au dos seront inscrits les coordonnées de l'auteur et le lieu où la photo a été prise.
- 5-** Un prix spécial sera attribué aux jeunes de moins de 16 ans (âge à préciser au dos de la photo)
- 6-** Les montages photos sont interdits.
- 7-** Les photos devront parvenir au plus tard **fin décembre 2019** au siège de l'association.
- 8-** Les photos seront classées par un jury dont les décisions seront sans appel.
 - 9-** Le gagnant du concours de l'année précédente sera invité à faire partie du jury. Il pourra présenter des photos mais elles seront hors concours.
 - 10-** Les photos feront l'objet de plusieurs expositions.
- 11-** Premier prix : Un week-end nature pour deux personnes et de nombreux autres prix seront remis à l'occasion du vernissage.
- 12-** Les photos primées resteront propriété de l'association. Les autres seront à retirer après le vernissage du concours suivant. Sinon, elles resteront également propriété de l'association.